Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_03-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2026

N° 2026/09/28/03

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **27** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *22 septembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER
Arnaud BOMPOIL	Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL (jusqu'au point 10)	Schirel LEMONNE (jusqu'au point 8)	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Jean-Charles BRIAND donne pouvoir à Olivier DUDA	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Sandrine GUEGUEN
Isabelle CHARPENTIER donne pouvoir à Laetitia MIRALLÊS	Lisa BOISRAMÉ donne pouvoir à Samuel LEFEUVRE
Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Clémentine JULIEN	Schirel LEMONNE donne pouvoir à Olivier BODIN (à son départ)
Marie GUERINEL donne pouvoir à Stéphane KERSULEC (à son départ)	Romane GALLIAN donne pouvoir à Christophe REBULARD

Secrétaire de séance désignée : Madame Tiphany LANGOUMOIS

Objet : Désignation d'un Correspondant Incendie et Secours

Rapporteur : Anne-Marie ECHELARD

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 (dite "loi Matras") visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13 ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu l'article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure, qui prévoit que le maire désigne un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou conseillers municipaux dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal, ou lors de la première réunion suivant une vacance ;
Considérant que la commune ne dispose pas actuellement d'un adjoint ou conseiller municipal délégué aux questions de sécurité civile ;
Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions de prévention, protection et lutte contre les incendies, et qu'il contribue à la mise en œuvre des obligations communales en matière de planification (PCS), information préventive et défense extérieure contre l'incendie ;
Considérant que Samuel LEFEUVRE, Conseiller municipal délégué à la protection des biens et des personnes, sapeur-pompier volontaire, dispose des compétences et de l'expérience nécessaires pour exercer cette mission sous l'autorité de Mme la Maire, sans que son engagement au SDIS ne crée de conflit d'intérêts avec les intérêts communaux ;
Considérant que la désignation d'un correspondant incendie et secours permet de renforcer la coordination entre la commune et le SDIS, notamment pour l'élaboration des documents opérationnels et la sensibilisation des habitants aux risques majeurs ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260928-2026_09_28_03-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne Samuel LEFEUVRE, Conseiller municipal délégué à la protection des biens et des personnes, en qualité de correspondant incendie et secours de la commune.**
- **Lui confie les missions suivantes, sous l'autorité de Mme la Maire :**
 - **Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels relevant de la commune en matière de sécurité civile.**
 - **Concourir à la mise en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.**
 - **Contribuer à la planification communale (Plan Communal de Sauvegarde – PCS) et à la défense extérieure contre l'incendie.**
 - **Informer périodiquement le conseil municipal des actions menées dans son domaine de compétence.**
- **Informe le représentant de l'État dans le département et le président du conseil d'administration du SDIS de cette désignation, conformément à l'article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure**

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et à la Parentalité



Tiphany LANGOUMOIS

Tiphany LANGOUMOIS